



## Communiqué de presse

### Accord UE-Mercosur sur le sucre et l'éthanol

#### **L'équivalent de 7 sucreries dans la balance au détriment de la filière, de la société et des consommateurs**

**Alors que le secteur betterave-sucre-éthanol européen traverse une crise sans précédent et que la fermeture de plusieurs sucreries est annoncée, la filière déplore d'être une nouvelle fois sacrifiée dans le cadre du compromis final entre l'UE et le Mercosur.**

L'UE a en effet accepté de supprimer le droit de douane pour 180 000 t. de sucre en provenance du Brésil sur une période de cinq ans et d'octroyer un contingent supplémentaire de 10 000 t. au Paraguay. Pour ce dernier contingent, il s'agit vraisemblablement de sucre Bio. En matière d'éthanol, l'UE accorde un contingent de 450 000 t. à droit nul pour l'utilisation par l'industrie chimique ainsi qu'un contingent de 200 000 t. à droit réduit sur une période de six ans.

**Ces concessions sur le sucre et l'éthanol représentent l'équivalent de 1,5 Mt. de sucre, soit la production de 7 sucreries européennes.** Les volumes concédés sur l'éthanol représentent 2 fois le volume des importations actuelles de l'UE et viendront déstabiliser les efforts engagés pour développer une filière européenne de production locale de bioéthanol carburant.

Les concessions sur le sucre bio et l'éthanol vont fragiliser ces débouchés en développement, alors qu'ils constituent des facteurs de résilience face à la crise.

Le sucre de canne brésilien est fabriqué selon des standards sanitaires et environnementaux qui sont nettement inférieurs à ceux du sucre de betterave européen. Soulignons que 74 % des produits phytosanitaires utilisés au Brésil ne sont pas autorisés en Europe. Rappelons également que le Brésil vient d'autoriser la mise en culture de canne à sucre OGM et traite la canne à sucre, avant récolte, au glyphosate à des fins de maturation anticipée. Doit-on considérer que cela réponde à l'urgence de la problématique environnementale ou encore aux attentes de la société et des consommateurs ?

Alors que la filière sucrière de l'UE fait face à une crise profonde, ces décisions montrent que la Commission reste sourde aux alertes de la profession. C'est d'autant moins compréhensible que le Groupe à Haut Niveau sur le marché du sucre mis en place par la Commission vient de recommander que la sensibilité du sucre et de l'éthanol soit reconnue et que la crise actuelle soit prise en compte.

L'AIBS demande donc que le volet commercial de l'accord Mercosur ne puisse pas faire l'objet d'une application provisoire avant la conclusion des procédures de ratification :

- Elle appelle donc les représentants français à Bruxelles, au Parlement et au Conseil, à s'opposer à la ratification de l'accord,
- et demande au gouvernement de faire la pleine lumière sur les différences de production entre la France et les pays-tiers, au premier rang desquels le Brésil, par une communication d'envergure auprès du grand public.